

Juin 2011



MAIRIE DE SIMORRE

SIMORRE Gazette

Éditorial

La dépendance à quel prix ?

Je souhaite vous faire part d'une courte réflexion sur un débat capital, « débat national » peu ouvert pour l'heure au grand public, mais qui nous touche comme partout, et peut-être plus qu'ailleurs, compte tenu de la moyenne d'âge de nos concitoyens.

Il s'agit de celui de la dépendance, cette dernière devant se comprendre comme l'incapacité pour une personne d'assurer son autonomie de vie du fait de son âge et des incapacités qui en découlent.

Pour les Simorraines et les Simorrains, la vision en est assez claire : elle se traduit par les lits de la maison de retraite « Las Peyrères » les allocations d'aide aux personnes âgées (APA) au nombre d'une quarantaine, l'aide à domicile du CIAS qui intéresse, elle aussi, plus de 40 bénéficiaires et surtout la mise en œuvre au quotidien de la solidarité familiale !

Si un débat est ouvert aujourd'hui c'est que le financement de la dépendance, que ce soit pour personne isolée, en maison spécialisée ou en famille, est d'ores et déjà en grande difficulté à l'heure où un français sur cinq est âgé de plus de 60 ans ; or, au fil des années, cette proportion pourrait passer à un sur trois... Ainsi à Simorre, les personnes âgées représenteront-elles à terme deux à trois cent personnes.

Le débat qui est ouvert vise à trouver les voies de financement nouvelles qui s'avèreront nécessaires au fil des

années : fiscalité, assurance obligatoire individuelle, recours sur successions et donations, solidarité familiale renforcée, voici les pistes explorées à ce jour.

Pour nous, trois critères doivent être prédominants dans les choix qui seront opérés :

- L'égalité de traitement des personnes âgées
- La contribution de chacun selon ses ressources, revenu et patrimoine
- La solidarité nationale

En vertu de ces principes, la fiscalité sous une forme ou une autre et l'imposition du patrimoine par recours sur succession, ou plus largement aux droits de transmission du patrimoine, paraissent deux voies à creuser plus avant, sans pour autant en exclure aucune autre. Je sais que ce point pose problème moral à beaucoup : transmettre son patrimoine est un geste lié à notre culture. Mais demander à la collectivité d'assurer la charge financière de personnes âgées dotées par ailleurs d'un patrimoine qui permettrait d'y subvenir, pose tout de même un problème.

Voici lancé le débat qui pourra, au moment où se retrouvent bien souvent les familles, animer vos soirées d'été... Et en se disant que peut être pourrions-nous échapper à tant de dilemmes si les progrès de la science et de la médecine nous permettent, dans les années à venir, de nous maintenir en pleine forme jusqu'à l'heure de nos adieux !

Claude SILBERZAHN-MENDOUSSE

État civil



KER RAULT Hanaé, le 4 avril
LABORIE Maxime, le 25 avril



BEULQUE Daniel et WISOSKI Agnès, le 4 juin

BOUZIN René, le 5 mars

ABADIE Guy, le 15 mars (Maison de retraite)

NARBONNE Maria, veuve SERMET, le 22 mars



BELLINI Antoinette, veuve DAUZIER, le 29 mars (Maison de retraite)

LINDE Mina, le 17 mai (Maison de retraite)

FORTASSIN Guy, le 26 mai

STROHECKER Alice, veuve HERBIN, le 2 juin (Maison de retraite)

GRAPIN Michel, le 11 juin

L'ancien lavoir

Voici cet aménagement terminé !

Tel que, il permet de servir d'abribus aux adolescents que transportent les cars scolaires : ils pourront les attendre à l'abri de la pluie et de la froidure.

Pendant la journée, il sert de lieu de rencontre aux Anciens qui vont aimer s'y retrouver et y échanger les nouvelles du jour... ou plus lointaines.

En somme à évoquer le bon vieux temps, s'interroger sur celui qui passe et s'inquiéter parfois de celui qui vient...



L'église

Le portail Ouest de l'Église, très détérioré au fil de nombreuses années a été refait.

Chacun a pu apprécier le remarquable travail effectué par « Le Patrimoine Gascon » pour la rénovation de la porte bois et par l'entreprise Godard pour la peinture.



Voitures « ventouses »

Simorre n'est pas très grand et chacun doit pouvoir y stationner sa voiture pour faire ses courses dans nos commerces et le plus près de chez lui lorsqu'il doit la reprendre le lendemain pour aller travailler.

Mais ce qui ne peut se faire, c'est tenir la voie publique pour un garage où laisser sa voiture plusieurs jours de suite à la même place, souvent en panne d'ailleurs.

Merci à chacun de se plier à cette discipline et de faire en sorte que les services municipaux n'aient pas de véhicules à charrier jusqu'à la fourrière... serait-ce aux frais du propriétaire.

Autrement dit "halte aux voitures ventouses".

Où en sont nos projets ?

Voici que le premier semestre 2011 s'achève et que faire le point sur nos « grands projets » s'impose.

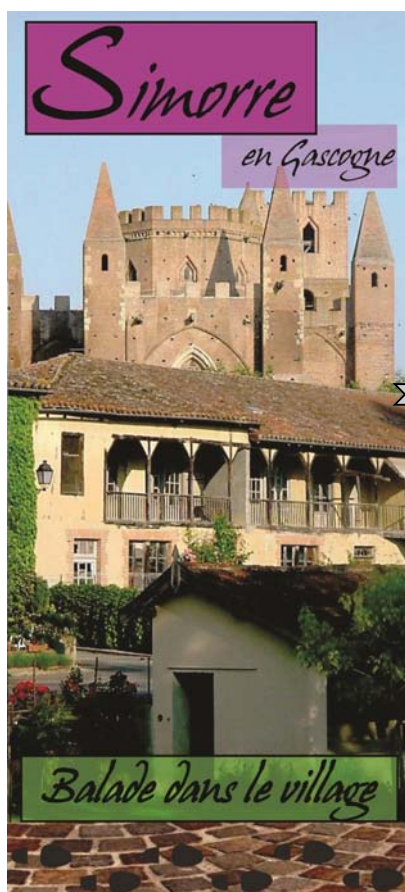
➤ **Maison des Anciens** : L'appel d'offre a eu lieu et s'est avéré positif. À l'automne commenceront donc les travaux d'un ensemble où l'entrée, le rez-de-chaussée et le jardin seront consacrés aux rencontres et loisirs des Anciens. L'étage, lui, abritera des activités privées de services liés à la santé.

➤ **Salle des Fêtes** : Notre consultation auprès des associations n'a pas été miraculeuse, peu d'entre elles s'étant senties concernées. Mais Séverine CARCHON est arrivée tout de même à synthétiser les besoins des uns et des autres. Un programme a été établi et le conseil municipal a choisi le cabinet SAUVAGÉ HARTER pour procéder à une étude qui doit conduire à réhabiliter le lieu et à le rendre le plus fonctionnel possible compte tenu de ses multiples usages... parfois bien difficiles à concilier ! Nous aurons l'occasion d'en reparler.

➤ **Place du Maquis** : le dossier de cet aménagement avance (d'ores et déjà ont commencé les grandes manœuvres nécessaires à en assurer son financement). Jacques Gautier et Gemma Cid auxquels nous devons déjà la réhabilitation du Bout de la Ville, de la Grande Rue et de la Halle sont au charbon !



Le syndicat d'initiative



Lors de sa dernière Assemblée Générale le syndicat d'initiative a procédé à l'élection de son nouveau Bureau.

Celui-ci se présente ainsi :

- Président : André MAURIÈGE
- Trésorier : Bernard THOUMINE
- Secrétaire : Jean-Marc BAYLE

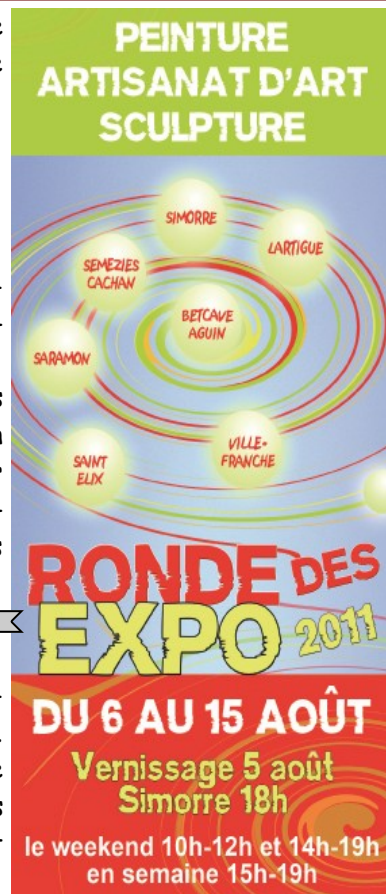


Bienvenue à André Mauriège dans ses nouvelles fonctions ! Et un grand merci à Jean-Marc Bayle qui les a assumées de 2004 à 2010.

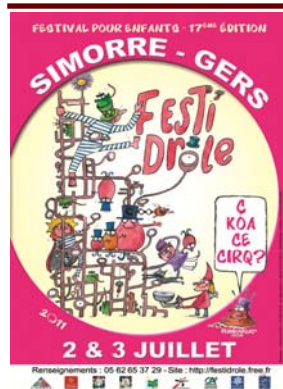
➤ Suite au fait que beaucoup de touristes s'arrêtaient pour visiter uniquement l'église, un document vient d'être édité pour les inciter également à **découvrir le village**. Il est disponible sur le parvis de l'église et dans différents points "stratégiques" du village.

Cet été "La Ronde des Expos" sera un temps fort dans l'animation simorroise.

Huit artistes exposeront à la Mairie, le vernissage aura lieu à Simorre avec des ateliers d'art. La journée du samedi 13 août sera consacrée "aux peintres dans la rue". Peintres amateurs (petits ou grands), inscrivez-vous au S.I. et préparez dès à présent vos palettes !



Festi'Drôle, c'est parti !



Comme chaque année, depuis 17 ans, notre village est « livré » aux enfants le temps d'un week-end ! Cela demande beaucoup d'efforts de la part des bénévoles pour imaginer la nouvelle édition, trouver les spectacles, les ateliers et leurs financements, organiser, communiquer, décorer, transporter, monter et démonter les différentes structures nécessaires au bon déroulement de cette manifestation. Sans eux : rien de possible ! Pour les « nouveaux » qui voudraient donner un « coup de main » : un rendez-vous est fixé chaque jour à partir du lundi 27 juin à 9H00 et à 14H00 Place du Foirail, vous serez les bienvenus et trouverez vite votre place... Nous remercions d'avance les simorrois pour leur aide quant à la transformation du village et de bien vouloir garer les véhicules hors du centre dès jeudi ou vendredi (si possible) pour faciliter la décoration.

L'association des « Chantiers du cœur »

Samedi 18 juin une nouvelle association a vu le jour : « Les chantiers du cœur ». Comme son nom l'indique, elle a pour vocation d'intervenir localement et ponctuellement auprès de personnes en grandes difficultés pour leur permettre de vivre, si possible, dans un logement décent.

Elle se compose d'artisans de tous corps de métiers qui apporteront leurs compétences, mais aussi de bénévoles qui auront du temps à donner, de sponsors pour la fourniture de matériaux, de généreux membres qui pourront la soutenir financièrement.

La solidarité est un mot qui vous parle ?

Vous pouvez vous aussi participer !

Contact : Stéphane DOMERGUE - Tél. 06 70 53 71 37



MAIRIE DE SIMORRE

Téléphone : 05 62 65 30 22
Télécopie : 05 62 65 35 37
mairie.simorre@wanadoo.fr
Site internet: www.simorre.com
Directeur de la publication :
Françoise BELLARD



La page des associations



Les prochaines animations



- Samedi 2 et dimanche 3 juillet** ➔ Festival « Festi'Drôle » (17ème édition) « C Koa ce cirq ? »
- Du 2 au 16 juillet** ➔ Exposition « Le cirque » à la médiathèque
- Samedi 9 juillet** ➔ Concert de Ska « Les Somnambulites » au BàO (Bar : Le Bouche à Oreille)
- Dimanche 10 juillet** ➔ Randonnée en montagne avec « Lous Caminaires »
- Jeudi 14 juillet** ➔ Repas convivial, feu d'artifice et bal musette au Foirail (Comité des fêtes)
- Dimanche 17 juillet** ➔ Journée VTT, repas "grillades" au stade avec « Le guidon simorrain »
- Samedi 23 juillet** ➔ Concert de Rock « Buttkickerband » au BàO
- Mardi 26 juillet** ➔ Concert "L'armée des Romantiques" à l'église « Les Musicales des coteaux de Gimone »
- Dimanche 31 juillet** ➔ Concert Trans Rock'n Roll, fanfare « Le peuple de l'Orb » au BàO
- Samedi 6 août** ➔ Marché des producteurs locaux (16H30) et repas à la ferme de La Manon (20H00)
- Samedi 6 et dimanche 7 août** ➔ Tournoi d'ultimates "D'Artagn'Hat "
- Samedi 6 août** ➔ Paëlla des vacanciers (USS)
- Du 7 au 9 août** ➔ Festival de chansons au BàO
- Dimanche 14 août** ➔ Marché "Art et gastronomie" et repas de 11H00 à 19H00
- Samedi 20 août** ➔ Concert Jazz manouche « Trio Elbec » au BàO
- Dimanche 28 août** ➔ Brocante dans le village (inscriptions auprès du SI)

La parole à ... un citoyen

Dans la Gazette du mois de mars, il est fait mention de la restauration de la « maison Marre ».

Pourquoi ce nom, d'où vient-il ?

Selon Louis St Martin, il s'agit d'une vieille famille bourgeoise dont le premier du nom fut au XVe siècle Dominique Marre. Il exerce la profession de drapier, alors bien présente dans le village comme en témoigne le mètre-étalon fixé sur le 3ème pilier côté Nord de la Halle appelée autrefois « Place couverte du Midi ».

Le fils de Dominique, Jean (1436-1521) est évêque de Condom. Il n'oublie pas cependant Simorre et fait installer notamment les stalles dans l'église.

Pendant près de deux cents ans, on trouve des membres de la famille Marre. Parmi ceux-ci on peut citer :

- Cerassy Marre, marchand apothicaire décédé le 13 septembre 1770 (Louis XV est alors sur le trône, c'est la dernière année du ministère Choiseul)
- François Marre, son fils né le 22 octobre 1736 sera avocat puis premier consul (1780), conseiller général du canton de Simorre (1790), président du tribunal de Lombez (1810). 1810, c'est l'année du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, la naissance d'Alfred de Musset, la publication du Code Pénal...
- Jean-Pierre, fils de François, fut le dernier de la lignée Marre à occuper cette maison. Il est maire de Simorre de 1812 à 1814, année où le Sénat, le 2 avril, proclame la déchéance de Napoléon et fait appel à Louis XVIII.

C'est en 1826 que Maître Bertrand Saint-Martin, notaire venu de Gaujan se porte acquéreur. La maison restera propriété de cette famille durant un siècle.

En 1926, la commune de Simorre achète ce bien pour accueillir le service public des Postes. Deux pièces sont affectées au petit musée paléontologique et aux archives communales. En France, le 23 juillet de cette même année, Poincaré forme le gouvernement d'Union Nationale et succède à Herriot. Doumergue est alors président de la République...

2011 marque une nouvelle et prometteuse page d'Histoire pour cette maison qui va désormais héberger la vie associative et sociale des simorrains.

Longue vie à la maison des Associations !

Jacques GAUSSIAT



Les associations ou les Citoyens voulant faire paraître un article dans la Gazette doivent les déposer à l'accueil de la mairie au plus tard 15 jours avant la parution du prochain bulletin (début septembre).